

BOALATF

EN ISO 21420 : 2020









EN 388: 2016 + A1: 2018

- ABRASION
- COUPURE
- DÉCHIRURE
- PERFORATION
- COUPURE (ISO 13997)

EN 407:2020

 COMPORTEMENT AU FEU : 3/4 • CHALEUR DE CONTACT : X/5 CHALEUR CONVECTIVE CHALEUR RADIANTE

GROSSES PROJECTIONS DE MÉTAL LIQUIDE : X/4

CARACTERISTIQUES

- GANT POLYETHYLÈNE HAUTE DENSITÉ, FIL INOX, JAUGE 13
- **ENDUCTION MOUSSE DE LATEX**
- POIGNET ÉLASTIQUÉ

UTILISATIONS RECOMMANDEES

- MANIPULATION DE PIÈCES COUPANTES
- INDUSTRIE, MÉCANIQUE, TÔLERIE, MANIPULATION DE VERRE

MARQUAGE CE

CE MARQUAGE SIGNIFIE LE RESPECT DES EXIGENCES ESSENTIELLES PRÉVUES PAR LE RÈGLEMENT EUROPÉEN 2016/425, RELATIVES AUX **ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

INNOCUITE, CONFORT ET DEXTERITE

- DEXTÉRITÉ: NIVEAU 5
- CE GANT NE CONTIENT PAS DE SUBSTANCE À DES TAUX TELS QU'ELLES SONT CONNUES OU SUSPECTÉES POUR AVOIR DES EFFETS NÉFASTES SUR L'HYGIÈNE OU LA SANTÉ DE L'UTILISATEUR DANS LES CONDITIONS PRÉVISIBLES D'EMPLOI

CONDITIONNEMENT

- EN CAS DE DÉCONDITIONNEMENT, UNE COPIE DE LA NOTICE DOIT ÊTRE JOINTE AVEC LE PLUS PETIT CONDITIONNEMENT
- SACHET DE 10 PAIRES
- **CARTON DE 100 PAIRES**

TAILLES DISPONIBLES





LIMITES DE PROTECTION

- NE PAS UTILISER POUR LA MANIPULATION D'OBJETS D'UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 100°C
- NE PAS UTILISER POUR LA MANIPULATION DE PRODUITS CHIMIQUES OU LIQUIDES

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- PORTER LES GANTS SUR DES MAINS SÈCHES ET PROPRES
- IL EST RECOMMANDÉ DE PROCÉDER À UN ESSAI PRÉALABLE, DANS LES CONDITIONS RÉELLES D'UTILISATION POUVANT DIFFÉRER DES ESSAIS UE DE TYPE
- AVANT TOUTE RÉUTILISATION, VÉRIFIER QUE LES GANTS NE PRÉSENTENT PAS DE DÉFAUT, TROU, DÉCHIRURE, USURE **ANORMALE**

STOCKAGE ET ENTRETIEN

- STOCKER LES PRODUITS DANS UN ENDROIT SEC, FRAIS, AÉRÉ, À L'ABRI DE LA LUMIÈRE, DU SOLEIL ET DES RAYONS ULTRAVIOLETS, EN LES LAISSANT DANS LEUR EMBALLAGE D'ORIGINE
- LORSQU'ILS SONT CORRECTEMENT RANGÉS, LES **GANTS CONSERVENT LEURS** PROPRIÉTÉS SANS SUBIR DE VARIATION IMPORTANTE
- AUCUN ENTRETIEN PARTICULIER N'EST PRÉCONISÉ
- NON LAVABLE

MISE AU REBUT

LA DESTRUCTION EN FIN DE VIE DOIT ÊTRE CONTRÔLÉE ET RESPECTER LES EXIGENCES EUROPÉENNES DE TRAÇABILITÉ ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICAT UE DE TYPE DÉLIVRÉ CONFORMÉMENT MODULE B RÈGLEMENT (UE) 2016/425 - ZVD ON N°1493 LA DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ EST DISPONIBLE SUR WWW.GUYARD-SA.COM

